

Communiqué de presse : Signature de protocole d'accord entre le Ministère des Transports et de la Météorologie, le Ministère des Finances et du Budget, et la Société GasyNet.

Une convention de partenariat est signée par le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère des Transports et de la Météorologie, ainsi que la Société GasyNet, ce jeudi 06 Novembre 2014, à 10 heures à l'Hôtel Colbert Antaninarenina.

En effet, dans les opérations d'importation et d'exportation, il arrive que selon la nature des marchandises et/ou de leurs spécificités, en dehors des contrôles douaniers aux frontières, d'autres agences soient amenées à effectuer certains contrôles supplémentaires. C'est dans l'objectif de facilitation, de sécurisation et de dématérialisation progressive de telles procédures d'octroi d'autorisations, de certificats et/ou d'attestations que le module Ministères Départements et Agences de Contrôle (MIDAC) a été mis en place.

Réelle plateforme d'échanges d'informations entre les opérateurs, les ministères concernés et l'Administration des Douanes. Ce module contribue à faciliter le processus de dédouanement.

Le Ministère des Transports et de la Météorologie, ses agences de régulation et organismes rattachés ont pour devise: la mise aux normes, la fiabilité, la sécurité et la pro activité pour tous modes de transport confondus pour le bien-être de la population. Le sous-secteur de la météorologie, incontournable pour les transports, autre son utilité transversale, vise à atteindre des performances de fiabilité et d'accessibilité des produits qu'il fournit.

Par cette signature, les attestations de conformité à la mise en circulation pour les véhicules dont le poids total en charge est supérieur ou égale à 3.5 tonnes seront les premiers actes à être traités de la manière électronique et en temps réel par une phase pilote qui débutera le 14 novembre 2014. Les autres actes administratifs pourront emboîter le pas à ces attestations. Ils sont actuellement en phase d'étude de faisabilité.

De ce fait, tous les intervenants de la procédure, tel que, la Douane, les agences de contrôle au niveau du Ministère des Transports et de la Météorologie, à savoir la Direction Générale des Transports Terrestres, et le demandeur, pourront suivre en temps réel l'évolution de chaque demande soumise.

A noter que le Ministère des Transports et de la Météorologie rejoint ce module après l'OMH, l'INSTN, le Ministère du Commerce et de la Consommation, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère des Affaires Etrangères et l'OMERT.